

Réunion du 3 Avril 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 avril 2019

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, PONSART Patrick, HOCHARD Christian, ARIZZI Bruno, CHAUNUT Jean-Yves, BACARISSE Philippe, DELOY Laurent, BACARISSE Benjamin, Madame RASSELET Marie.

Absents excusés : RASSELET Pascal, MARTIN Daniel.

L'an deux mil dix-neuf, le 03 avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.

La séance est ouverte à 18h30.

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018, a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Hermonville, et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur, pour l'exercice 2018.

Adoption du compte administratif 2018

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget 2018,

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Christian HOCHARD, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune, arrêté comme suit :

<i>(euros)</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat N-1</i>	<i>Résultat 2018</i>
Fonctionnement	99 996.72	145 503.01	+ 401 695.08	+ 447 201.37
Investissement	121 089.81	16 360.04	+ 7 686.16	- 97 043.61

	Résultat de clôture :		+ 350 157.76	

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018 dans cette même séance, qui présente :

- **un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : + 447 201.37 €**
- **un déficit d'investissement de : 97 043.61 €**
- **un état des restes à réaliser pour l'investissement de**
 - **15 400.00 € en dépenses**
 - **8 000.00 € en recettes**

Entraînant un besoin de financement de : 97 043 €.

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget unique 2019 le résultat comme suit :

- Au compte **002** en recettes, excédent de fonctionnement reporté : **447 201.37 €**
- Au compte **001** en dépenses, déficit d'investissement reporté : **97 043.00 €**
- Au compte **1068**, un besoin de financement : **97 043.00 €**

Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **de baisser le taux de la taxe foncière bâtie**
- **de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2019** comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 19.50 %
- Taux de la taxe foncière bâtie : 14,96 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie : 13.14 %

Vote des subventions 2019

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les subventions votées au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions pour l'année 2019 comme suit :

- **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Germigny-Janvry : 300.00 €**
- **Association LA CHOUETTE EGLISE : 300.00 €**

Adoptés à l'unanimité

- **L'association les fourberies de patelins : 465.00 €**

8 votes pour, 1 abstention

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2019 au compte 6574.

Vote du budget primitif 2019

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du Budget Unique pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE A L'UNANIMITE LE BUDGET UNIQUE 2019 équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- **576 327.00 Euros** en section de fonctionnement,
- **395 793.00 Euros** en section d'investissement.
- Pas de question, la séance est levée